



APPEL AUX ANHETOIS INTERESSES PAR LE PETIT PATRIMOINE DE LEUR COMMUNE : durant l'année 2018, un groupe de travail va mettre à jour l'inventaire existant et dresser un état des lieux en la matière ... Vous pouvez y participer !

L'idéal serait d'avoir dans ce groupe de travail « Patrimoine » au moins un ou deux habitants de chaque village de l'entité. Vous souhaitez rejoindre ce groupe ? Faites-part de votre inscription -d'ici le 10 janvier- à notre éco-conseillère (coordonnées ci-dessous). Une première réunion, d'information et de lancement du groupe, se tiendra vers la fin janvier 2018. Elle sera animée par la FRW.

La CLDR (commission locale de développement rural) d'Anhée lance un appel à tout anhétois intéressé par la préservation et la mise en valeur du petit patrimoine et prêt à y consacrer un peu de temps. En effet, il ne faut pas de formation particulière pour participer au groupe de travail qui va être mis en place fin janvier 2018. **Dans le cadre du Partenariat Province-Commune (phase 3), la Province de Namur mettrait à disposition un expert qui coachera les participants à ce groupe, afin qu'ils puissent, sur le terrain, lors de balades de recensement, compléter des fiches d'inventaire types.**

Le projet global, tel que défini dans le PCDR de la Commune, consiste à mettre en place une série d'actions visant à la restauration du patrimoine bâti tels que des éléments du petit patrimoine (fontaine, potale, chapelle...), du patrimoine proto-industriel (four à chaux, forge, moulin...) ou encore du patrimoine naturel (arbres remarquables...), tout en les valorisant de manière touristique.

Dans un premier temps, le travail courant 2018, avec l'aide de cet expert, devrait permettre de dresser un cadastre à jour et uniforme du petit patrimoine présent sur le territoire communal. Il s'appuiera bien entendu sur les inventaires préexistants. Ce travail de recensement et d'inventaire permettra ensuite à la commune, via son ADL, d'introduire des dossiers de subventionnement, notamment auprès de la Région wallonne (PPPW), afin d'obtenir les fonds nécessaires à la restauration et/ou à la mise en valeur d'une série d'éléments retenus sur base de critères qui auront été définis. Pour terminer, une série d'actions seront menées par l'ADL et/ou le Syndicat d'Initiative, visant à la valorisation et la promotion touristique de ce patrimoine cher aux habitants.

Pour en savoir plus :

- **Françoise Windeshausen**, éco-conseillère, 082/69.86.20 francoise.windeshausen@anhee.be
- **Myriam Bachy ou Xavier Pauly**, agents de développement, FRW, 071/66.01.90, m.bachy@frw.be ou x.pauly@frw.be